

Commune de Noviant Aux Prés (54)

PROCES VERBAL - Conseil municipal du 15 septembre 2022 - 20H30

Président de séance : François MANSION

Secrétaire de séance : Fabienne FERRY

Présents :

François MANSION, Corinne DURANTAY, Laurence GUICHARD, Eric FERRY, Pierre GROS, Aurélie GUILLEMINOT, Nicolas BARBIER, Sandrine MORCEL, Fabienne FERRY.

Excusé : Benjamin MATAGNE

Absent : Sophie PAUL

QUORUM atteint

Ordre du jour  
séance du 15/09/2022

1/ Approbation du Procès-verbal du dernier conseil municipal

2/ Zonage PLUI

3/ Désaffectation du bâtiment école

4/ Convention TOTEM/ORANGE

5/ Convention Centre De Gestion (CDG) pour la Médecine professionnelle et préventive en faveur des agents communaux.

6/ Chantiers jeunes

7/ Vente d'un terrain communal

8/ Questions diverses

1/ Approbation du Procès-verbal du dernier conseil municipal

Sans observations. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2/ Zonage PLUI

Les services de l'Office National des Forêts (ONF) demande l'avis du Conseil pour le classement d'une parcelle plantée en arbre en zone A soit relevant de la catégorie bois et forêt et qui relèvera du domaine forestier. Cette parcelle appartient à la Commune de LIRONVILLE mais relève du domaine forestier de NOVIANT AUX PRES. Le mail ci-dessous est porté à la connaissance du Conseil :

Je vous contacte au sujet de la consultation des PPA suite à l'arrêt du PLUI. L'ONF nous a fait parvenir des observations dont une qui demande le reclassement d'un terrain situé sur votre commune classé en zone A. L'ONF souligne le fait que la parcelle en question est rattachée au régime forestier et qu'il convient de la classer en zone Nf. Concrètement, cela empêcherait la construction de bâtiments d'exploitations agricoles mais permettrait d'en édifier pour une exploitation forestière.

La parcelle en question est cadastrée ZB 62. Sur la photo aérienne, il semble que la parcelle en question ne soit pas boisée. Par contre, les parcelles 57, 58 et 59 le sont et sont classées en A, nous pourrions les classer en zone Nf pour englober la totalité du bosquet



L'ensemble des membres présents émet un avis favorable.

3/ Désaffectation du bâtiment école

Le 17/10/2002, une délibération a été prise par le Conseil pour le passage du bâtiment « ancienne école » du domaine public au domaine privé. Le dossier et la délibération transmis à la Préfecture n'ont, pour autant, jamais été pris en compte par les services de la Préfecture de Meurthe et Moselle.

Un nouveau dossier a été présenté et celui-ci a bien été enregistré.

Le conseil approuve à l'unanimité le passage du bâtiment dans le domaine privé.

4/ Convention TOTEM/ORANGE

Nouvelle convention de 12 ans entre la commune et Totem pour une redevance annuelle de 500€ pour 20m<sup>2</sup> d'emprise pour le matériel implanté.

Un avenant à la convention sera signé entre la commune et Orange pour réduction de la surface initiale (188m<sup>2</sup> à 168 m<sup>2</sup>).

Le Conseil approuve à l'unanimité cet avenant.

## Commune de Noviant Aux Prés (54)

PROCES VERBAL - Conseil municipal du 15 septembre 2022 - 20H30

### 5/ Convention Centre De Gestion (CDG) pour la Médecine professionnelle et préventive en faveur des agents communaux.

La médecine du travail des agents de la Commune est assuré par le CDG par convention. La convention, arrivée à son terme, nécessite d'être renouvelée pour assurer la continuité de ce service de médecine professionnelle et préventive.

Le renouvellement de la convention est approuvé à l'unanimité.

### 6/ Chantiers jeunes :

Pilote du chantier : Laurence GUICHARD

6 enfants ont participé 2 jours/semaine. Gérald DURANTAY a aidé 2 jours.

Les horaires ont été aménagés pendant la période de canicule.

Les activités précisées lors du conseil de juin 2022 ont été respectées : nettoyage du cimetière, caniveaux, jardins suspendus de plantes aromatiques. Le prélèvement d'eau ayant été limité certaines activités ont été impactées. Les jeunes se sont investis positivement.

Il n'est pas nécessaire de passer par une association pour récompenser l'engagement des jeunes au service de la Commune.

Concernant la forme de la récompense : des cartes cadeaux seront achetées pour les mêmes montants que 2021 et réparties au prorata de la participation de chaque jeune : 10€ par jour et 20€/semaine. L'investissement de Lilian, employé communal, sera aussi récompensé.

La remise se tiendra lors d'un évènement dédié à planifier un vendredi soir. Lors de cet échange, il sera opportun de demander aux jeunes dans quelles activités ou quelles idées/envies ils ont pour 2023.

Pour 2023, une demande de subvention sera faite auprès de la CAF pour permettre d'acquérir du matériel. Pour pouvoir bénéficier des aides caf il est nécessaire de fixer le budget de fonctionnement de l'action et de déposer le dossier en fin d'année 2022.

7/ Vente d'un terrain communal

Les propriétaires de la maison cadastrée 269 (cf image ci-dessous) ont fait connaître leur souhait d'acquérir l'usoir situé devant ladite maison.

L'avis du Conseil est demandé afin d'entreprendre les démarches nécessaires soit :

- Demande de passage du terrain du domaine public au domaine privé,
- Etude de bornage,
- Evaluation par le service des domaines,
- Acte de vente à réaliser chez notaire,
- Paiement de l'ensemble des démarches par le propriétaire.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable et s'accorde d'une seule voix pour faire préciser une mention particulière dans l'acte notarié à savoir que le transfert de propriété s'opère au bénéfice du propriétaire qui ne devra pas détourner l'usage de cet usoir et jouir de cette nouvelle propriété sans caractère nuisible pour autrui (dépôt, décharge, stockage de carcasses de voiture sont interdits).



8/ Questions diverses

- Le 2<sup>ème</sup> marché de Noviant aux Prés est prévu le 16 octobre toute la journée. Il se déroulera sur le ZAC. Les sanitaires de la « maison verte » seront utilisés. Il rassemblera des producteurs locaux et un marché aux fleurs. Il sera couplé à une manifestation contre le cancer du sein autour d'une marche pédestre et une marche équestre.

Un engagement des Conseillers est attendu pour assurer l'organisation le jour même. (Matin, midi et fin de journée)

Des marabouts seront demandés à la Communauté de Communes.

- Accueil de la famille ukrainienne : la famille occupe toujours le logement. Aucun bailleur public n'a encore pris en compte le besoin de relogement de la famille. Les services de l'Etat ou mandatés par l'Etat sont peu pro-actifs concernant cette situation. La famille continue d'avoir des agissements inadaptés et des revendications matérielles. En l'absence de mobilisation de services de l'Etat, le Conseil demande à Monsieur le Maire d'adresser un courrier à Monsieur le Conseiller Départemental, Jean Loctin, et Monsieur le Député, Dominique POTIER pour leur demander un soutien dans les démarches engagées qui n'aboutissent pas depuis avril 2022.
- Travaux automne prévus : toiture mairie, route de Limey, talus route de Bernécourt. Les entreprises sont peu disponibles pendant l'été. Des relances téléphoniques sont planifiées.
- Travaux en attente : caméra de protection.  
Toujours en attente du devis COTTEL réseau. L'installation du système de surveillance devient «urgent» au regard des malveillances constatées au cours de l'été 2022.
- Les conseillers sont invités à se rendre disponibles pour une journée de travaux d'entretien du village. Les idées sont à faire remonter au Maire et la date reste à définir. Les habitants qui souhaiteraient se joindre à cet engagement citoyen doivent être invités à le faire.
- Traitement déchets verts/création de plateformes par la CC2T :  
Le CC2T a saisi la Commune pour qu'elle fasse connaître si un emplacement communal pouvait être dédié à l'installation d'une plateforme de récupération des déchets verts. La Commune de minorville est d'ores et déjà retenue pour ce projet qui concernera plusieurs villages alentours. La commune de Noviant ne dédiera pas d'emplacement à la plateforme de récupération des déchets verts.
- Création d'un syndicat forestier : une réunion prévue prochainement les conseillers peuvent y participer.
- A la demande d'un habitant de Noviant, le Solidaribus s'est déplacé à Noviant pour 1 seul participant présent. Le bus permet d'accéder à des apprentissages numériques.
- Tarification des pommiers : la tarification reste identique à 2021.
- Onduleur de la Mairie est défectueux certainement suite à la foudre des récents orages, il est nécessaire de la changer. Un devis a été fait. Pierre GROS préconise un onduleur plus puissant avec parafoudre intégré.

Commune de Noviant Aux Prés (54)

PROCES VERBAL - Conseil municipal du 15 septembre 2022 - 20H30

Tableau des délibérations séances 15/09/2022

<b>0016</b>	<b>Avis Projet PLUi</b>
<b>0017</b>	<b>Désaffectation Bâtiment Ecole</b>
<b>0018</b>	<b>Convention Orange Bail Totem</b>
<b>0019</b>	<b>Convention medecine CDG</b>
<b>0020</b>	<b>Chantiers Jeunes</b>